

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt et Un le Deux Juin, à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de CLUIS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 27 Mai 2021
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 24
Dont : titulaires : 24 - suppléants : 0

PRESENTS : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY, Didier FLEURY, Magali BLANCHET, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER, Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Marie-Christine MERCIER, Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Philippe BAILLY, Barbara NICOLAS, Magalie BOUQUIN, Olivier MICHOT, Didier GUENIN, Jean-Paul BALLEREAU.

ABSENTS : Hélène BEHRA (excusée), David DORANGEON, Mélina BARABÉ, Arnaud DENORMANDIE (excusé).

Madame Hélène BEHRA absente a donné pouvoir à Monsieur Christian ROBERT

Délibération n° 2021-04 -06

Objet : SERVICE « ORDURES MENAGERES »

Projet de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière exploitée par la Société d'Exploitation de Gournay et la création d'un casier de stockage d'amiante lié à des matériaux de construction

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué, qui informe que le Conseil Communautaire est consulté et doit émettre un avis sur le projet de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière d'argile et la création d'un casier de stockage d'amiante liée sur le territoire de la commune de GOURNAY en remplacement du site de THEVET-SAINT-JULIEN. Il donne connaissance du rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire tel qu'il figure en annexe 02 au procès-verbal.

Il donne la parole à Monsieur Philippe BAZIN, délégué et maire de la Commune de GOURNAY qui précise que :

- le projet se situe sur une ancienne carrière d'argile en fin d'exploitation, anciennement exploitée par YMERIS, achetée par Monsieur BERNARDEAU ;
- Il s'agit de stockage d'amiante liée à savoir de plaques de fibrociment. Elles sont conditionnées en palettes filmées, en couches d'un mètre d'épaisseur recouvertes d'une couche d'argile d'un mètre ;
- Il n'existe pas de risque pour les habitations dont les plus proches se situent à 100 mètres.

En réponse à une question qui leur a été posée, les Délégués de la commune de GOURNAY, indique qu'ils négocient un retour de l'exploitant pour leur Commune en ajoutant que cela lui permet notamment de participer au financement d'actions intercommunales (fonds de concours pour la rénovation thermique et des vestiaires des gymnases de la CDC).

En outre, les délégués de la commune de GOURNAY informe de la création d'un parc de production d'électricité photovoltaïque sur 7 ha de carrière désaffectée et de production de biogaz injecté sur le réseau Gaz à ARTHON.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable à la réalisation du projet tel qu'exposé ci-dessus.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 12 Juillet 2021**

**Christian ROBERT,
Président.**

Publié ou Notifié le :

Le Président,

